

# **Procès de l'attentat du Bardo : « Deux jours pour juger 56 personnes, c'est aberrant », regrettent les victimes françaises**

mardi 6 novembre 2018, par [Thémis](#)

**Après plusieurs renvois, le procès de l'attentat du musée du Bardo survenu le 18 mars 2015 s'ouvre ce mardi à Tunis...**

- Vingt-deux personnes sont mortes le 18 mars 2015 lors de l'attaque menée par deux terroristes et revendiquée par Daesh dans le musée tunisien du Bardo.
- Quatre citoyens français ont été tués et plusieurs dizaines d'autres ont été traumatisés par cet attentat.
- Depuis le début des investigations et jusqu'au procès qui s'ouvre ce mardi 6 novembre, les victimes et leurs proches ont rencontré de nombreuses difficultés pour faire valoir leurs droits.

Le 18 mars 2015, deux hommes armés de kalachnikovs s'introduisent dans le prestigieux musée du Bardo à Tunis. Pendant plusieurs heures, les terroristes arpentent les étages du bâtiment très fréquenté par les touristes et abattent 22 personnes. Revendiquée par Daesh, cette attaque terroriste a coûté la vie à quatre Français et traumatisé des centaines de personnes. Trois ans après, le procès de cet attentat s'ouvre ce mardi à Tunis après plusieurs renvois survenus ces derniers mois.

Cette audience, particulièrement attendue par les victimes et leurs proches en France est retransmise au palais de Justice de Paris par vidéo. Une décision satisfaisante pour Serge Mayet, président de l'association de défense et de mémoire des victimes de l'attentat du musée du Bardo à Tunis mais insuffisante au regard des nombreux manquements.

## **Dans quelles conditions les victimes françaises vont-elles pouvoir suivre ce procès ? Êtes-vous satisfaits ?**

Pas pleinement, non. Là où nous sommes satisfaits, c'est sur la mise en place d'une vidéo-transmission depuis Tunis vers Paris rendue possible, entre autres, grâce à l'intervention du président de la République qui a œuvré en ce sens. Certains d'entre nous ne pouvaient ou ne voulaient pas retourner en Tunisie, ça nous permet donc de suivre l'audience à distance. Le procès, qui s'est ouvert à 10h ce matin, se déroule entièrement en arabe mais nous pourrons écouter les débats grâce à des traducteurs présents ici.

En revanche, et c'est là où nous ne sommes pas satisfaits, nous ne pourrons pas intervenir directement lors de l'audience. Nous ne pourrons pas témoigner et nos avocats ne pourront pas intervenir depuis Paris. C'est frustrant, évidemment. Notre avocat, Gerard Chemla, qui représente plusieurs victimes à titre individuel mais aussi la Fenvac (Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs) et notre association de victimes, est parti à Tunis. Il pourra plaider la semaine prochaine mais son intervention sera limitée visiblement.

## **Qu'attendez-vous de ce procès ?**

La justice tunisienne a prévu de juger 56 personnes en deux jours. C'est aberrant. On se pose forcément des questions : est-ce qu'on va apprendre de nouvelles choses sur les complicités qui ont permis aux

terroristes d'agir ? Qui les a aidés ? Pour toutes les personnes qui ont perdu quelqu'un, il faut des réponses.

## **Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de votre parcours judiciaire ?**

Nous n'avons reçu qu'une partie du dossier et seule une très petite partie a été traduite en français. Ça coûte cher de le faire et nous n'en avons pas les moyens. Nous n'avons pas pu bénéficier de l'aide juridictionnelle qui permet notamment de financer les frais d'avocats. Lorsque les faits ont lieu à l'étranger, celle-ci n'est pas octroyée.

L'État français a toutefois pris en charge les déplacements d'une victime qui a tenu à assister au procès en Tunisie et ceux des autres victimes pour suivre la retransmission depuis Paris. Mais que ce soit lors des investigations ou pendant la prise en charge, une victime française d'un attentat à l'étranger par rapport à une victime d'attentat en France n'a pas les mêmes leviers et le même accompagnement. On a parfois le sentiment d'être deux fois victimes. On a également rencontré des difficultés avec le FGTI chargé de l'indemnisation des victimes de terrorisme et avec les assurances juridiques. Le traitement diffère d'une personne à l'autre et de nombreuses victimes ont eu le sentiment d'être flouées.

## **Comment remédier à ces problèmes ?**

Nous avons organisé et participé à de nombreuses réunions de travail avec la Fenvac et toutes les associations de victimes d'attentat à l'étranger pour identifier les problèmes rencontrés et trouver des solutions. On a le sentiment que le président de la République est à l'écoute. Il est possible qu'une évolution de l'aide juridictionnelle intervienne, notamment pour permettre aux victimes d'attentats qui ne se sont pas déroulés en France d'en bénéficier. Même si ça ne nous profite pas directement, il faut le faire pour les futures victimes potentielles.

**Source : 20 Minutes**

**Auteur : Hélène Sergent**

**Date : 06/11/2018**